



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



VILLE DE  
**CHAPAIS**

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 8 juin 2020 à 19 h 30, par visioconférence en raison de la crise COVID-19, et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire :	Steve Gamache
Mesdames les conseillères :	Roxanne Tremblay Denise Larouche Lucie Tremblay
Messieurs les conseillers :	Guy Lafrenière Daniel Forgues Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante :	Mélanie Gagné
--	---------------

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière :	Mariève Bernier
--	-----------------

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

---

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

20-06-125

1.  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**D'OUVRIR** la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-06-126

2.  
**RÉSOLUTION – DEMANDE DE CESSIION DE TERRES À TITRE GRATUIT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a déposé, en janvier 2019, une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) relative à une cession de terres à titre gratuit pour le développement du parc industriel de Chapais;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT** la demande de Chapais Énergie, société en commandite à la Ville de Chapais de soustraire du territoire demandé dans la demande de cession les terrains qui feront l'objet de la construction d'un chemin multi usages;

**CONSIDÉRANT** le besoin de Chapais Énergie, dans le cadre de ses opérations relatives à l'approvisionnement en biomasse, de circuler dans le parc industriel avec des véhicules hors normes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin permettra la circulation de véhicules hors normes dans le parc industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais ne désire pas être ni propriétaire ni responsable de ce chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** Chapais Énergie déposera au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en vertu de l'article 41 de la *Loi du territoire forestier*, une demande de construction d'un chemin multi usages;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais, autorise dans le cadre de sa demande de cession de terres à titre gratuit, le retrait d'un terrain d'une superficie approximative de 14 000 m<sup>2</sup> afin de permettre à Chapais Énergie, société en commandite, de procéder à la construction d'un chemin multi usages;

**QUE** la Ville de Chapais doit approuver l'emplacement précis du terrain retiré faisant l'objet de la présente;

**QUE** cette autorisation soit conditionnelle à l'autorisation du MFFP pour la construction d'un chemin forestier et que, dans le cas où la demande soit refusée, le terrain soit réintégré à la demande de cession de terres de la Ville de Chapais;

**QUE** les frais d'arpentage, les frais relatifs aux différentes ententes et autres frais relatifs à la présente soient assumés par Chapais Énergie.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Maire Steve Gamache demande au conseiller Jacques Fortin de se retirer comme il l'a fait lors du plénier concernant ce sujet, et ce en raison de son intérêt en lien avec cette résolution, monsieur Fortin travaillant pour un des soumissionnaires. Monsieur le conseiller Jacques Fortin refuse de se retirer.

3.

### **RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3, 9<sup>e</sup> RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la revitalisation de la Ville de Chapais est une orientation prioritaire du Plan stratégique 2013-2023 et que la démolition ou la revitalisation des bâtiments abandonnés est un objectif du plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble sis au 3, 9<sup>e</sup> Rue, en état de dégradation avancée et que la démolition de ce bâtiment est nécessaire, notamment pour des questions de sécurité;

20-06-127



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater un entrepreneur pour réaliser les travaux de démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 entreprises ont été invitées à soumissionner;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu 2 soumissions d'entrepreneurs de la région soit:

Recyclage Ungava	8 450,66 \$ taxes incluses
Les Entreprises Marc Forget	7 473,38 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue de la firme *Les Entreprises Marc Forget* n'est pas conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Recyclage Ungava se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 8 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais accepte la soumission de l'entreprise Recyclage Ungava datée du 25 mai 2020 pour un montant de 8 450,66 \$, taxes incluses;

**QUE** la directrice générale adjointe soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Chapais les documents relatifs à ce mandat;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés dans le surplus accumulé, à même le poste budgétaire 02-453-20-690.

Le conseiller Jacques Fortin demande le vote:

Roxanne Tremblay	Pour
Guy Lafrenière	Pour
Lucie Tremblay	Pour
Denise Larouche	Pour
Daniel Forgues	Pour
Jacques Fortin	Contre

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée et terminée.  
Il est 19 h 43.

Steve Gamache  
Maire

Mélanie Gagné, directrice  
générale adjointe et greffière  
suppléante



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais